

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 2**RAPPORT**

À la fin de la première ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 256, substituer aux mots :

« apportée par l'institution internationale »

le mot :

« multilatérale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.